

RESTRICTED  
W/15  
21 juin 1949  
ORIGINAL: FRENCH

NOTE SUR LE COURS DES TRAVAUX  
DE LA COMMISSION

1. La Commission pourrait envisager au moment présent de déclarer "clos" ce qu'on pourrait appeler la "discussion générale". En donnant ainsi nettement l'impression que la Commission entrait dans une nouvelle période de son travail, il serait plus facile pour les parties de procéder au réajustement de leurs positions respectives sans lesquelles on ne voit pas très bien comment un rapprochement entre elles serait possible.
2. Une fois close la discussion générale, la Commission pourrait aborder l'examen des questions sous un angle sensiblement différent. Chaque question pourrait être prise séparément et faire l'objet d'une étude détaillée de tous ses éléments et facteurs. En même temps, la Commission ou les organes auxquels elle confierait ce travail, pourraient aller plus loin que ce ne fut le cas jusqu'à présent dans la voie d'élaborer des propositions ou des formules de compromis dans le but de faciliter le rapprochement des parties sur chaque question sous examen. Il s'agirait en somme de savoir si de l'ensemble d'informations et de propositions qui se trouvent sur la table de la Commission, il serait possible par voie d'analyse détaillée, de dégager les points sur lesquels un accord existe déjà ou pourrait être atteint.
3. Pour l'accomplissement de ce qui pourrait être considéré comme la seconde étape des conversations de Lausanne, il serait désirable de constituer deux comités chargés respectivement des questions territoriales et de la question des réfugiés. Les ordres du jour de ces comités devraient être élaborés d'une manière très précise de façon à assurer une discussion aussi serrée que possible de chaque question concrète.
4. Si la Commission accepte en principe cette suggestion le Secrétariat pourrait présenter une sorte de bilan des propositions formulées par chaque partie sur les questions concrètes ayant fait l'objet d'étude par la Commission.

5. Je crois qu'il serait désirable de fixer une date pour que la Commission examine les résultats des travaux des comités dans cette seconde étape des conversations de Lausanne. En principe, il semblerait que 3 à 4 semaines suffiraient pour se rendre compte si ces travaux peuvent conduire à des résultats positifs ou si, au contraire, il serait préférable de se borner à dresser la liste des points concrets sur lesquels la Commission estime indispensable un rapprochement des parties et de suspendre les conversations pour une période de trois ou quatre semaines afin que les Délégations puissent prendre contact avec leurs Gouvernements.

---